Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060710-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-10 – Pôle d'échange multimodal : achat du terrain SNCF -modifications

Vu la délibération n° 1 du 15 septembre 2025 autorisant Monsieur le Maire à acheter une fraction de parcelle AD 412 à la SNCF pour la création du futur pôle d'échange multimodal pour un montant forfaitaire de 5000 € HT soit 6000 € TTC ;

Considérant le bornage commandité par la SNCF a été effectué est la fraction de parcelle est de 143m²pour la nouvelle parcelle AD 442

Considérant que la pose de la clôture sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-d'autoriser monsieur le Maire à acheter la parcelle AD 442 de 143m² pour 5000€ HT soit 6000€ TTC

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Louis THEBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publié des actes de la commune par voie d'affichage le
07/07/26